

RENOUVELEZ VOTRE CONFIANCE
AUX AVOCATES ET AVOCATS DE LA
PROFESSION UNIE !

DU 4 OCTOBRE
AU 5 NOVEMBRE

**ELECTIONS
CNBF 2022**



QUAND ?

- A partir du 04 octobre, les documents électoraux sont envoyés par la CNBF
- Entre le 04 octobre et le 05 novembre, vote par correspondance
- Le 10 novembre, proclamation des résultats



COMMENT ?

- Les candidatures sont individuelles sur une liste par collège (collège général, collège retraités) et par Cour d'appel
- Un nombre de délégués est fixé par Cour d'appel (par exemple, à Paris 48 délégués – à Aix en Provence, 10 délégués – à Amiens, 2 délégués...)
- Il faut cocher les candidats et candidates que vous voulez élire dans le ressort de votre Cour en fonction du nombre de délégués
- le nom des candidats et candidates « **PROFESSION UNIE** » sont accessibles sur le site des associations et syndicats qui la composent
- **ENVOI POSTAL UNIQUEMENT, avant le 5 novembre**



QUI ?

Bâtie sur un socle associatif et syndical **ABF- ACE - SAF**,
notre alliance représente la profession dans ses différents modes d'exercice et dans sa diversité générationnelle.

UN SEUL OBJECTIF :

UNE RETRAITE AUTONOME, SOLIDAIRE ET PÉRENNE

gérée de façon rigoureuse, dans l'intérêt de tous et toutes, cotisants comme pensionnés !

Ensemble, par-delà nos différences, animés par le même esprit de solidarité,
nous avons :

- défendu l'autonomie de notre Caisse
- permis des progrès notables dans les prestations servies
- obtenu une amélioration de nos régimes de retraite et de protection sociale

VOTEZ POUR LES CANDIDATS et CANDIDATES

PROFESSION UNIE